



# PORTAGE SALARIAL

***Vous souhaitez lancer votre activité et être indépendant tout en bénéficiant d'un statut salarié ?***

**La solution ?** Le portage salarial : pour tester, lancer, exercer un complément d'activité ou tout simplement développer votre activité professionnelle sans prendre de risques financiers importants.

## ● LE PORTAGE SALARIAL : 3 ACTEURS

### → Le salarié porté

Professionnel dans vos domaines de compétence, vous bénéficiez d'un statut de salarié tout en vous consacrant à votre activité, à votre recherche de clientèle.

### → Le client

Peut être une entreprise, une administration, une collectivité locale, une association, en France ou à l'étranger. Il bénéficie des services d'un spécialiste pour lesquels il règle une facture de prestation.

### → La structure de portage

Établit des contrats distincts :

#### 1 • Une convention de portage

entre vous, Autrement 10 et votre client, bon de commande qui mentionne la nature et les modalités de la prestation, les dates de début et de fin de mission, les conditions de paiement, les clauses particulières...

#### 2 • Un contrat de travail

La rémunération se fait au travers d'un salaire qui découle du chiffre d'affaires réalisé. Ce salaire sera versé à la fin du mois au cours duquel la facture aura été réglée à Autrement 10. Vous percevrez éventuellement le remboursement des frais professionnels liés à la prestation à hauteur de 15% du chiffre d'affaires hors taxes.

## ● QUELLE ACTIVITÉ ?

**Toute prestation "intellectuelle", à l'exception :**

- Des professions réglementées.
- Des professions médicales, paramédicales et génétiques.
- Des professions de la sécurité.
- Des activités du bâtiment visées par l'assurance décennale obligatoire, du génie civil et des travaux publics.
- Des professions de la banque, finance, fusion acquisition, gestion de patrimoine, investissement, recherche en financement.
- De l'aéronautique et du spatial.



## ● AUTREMENT 10 ET LE PORTAGE SALARIAL

### Nos services

- **Nous nous chargeons de la gestion de la prestation de service**, de la facturation, du recouvrement auprès du client sur demande, de la comptabilité, des déclarations fiscales et administratives, de l'établissement des bulletins de salaire, de la souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle qui vous couvre lors de vos missions.
- Nous assurons la transparence de vos comptes de façon régulière.
- **Nous nous rémunérons en prélevant des frais de gestion proportionnels aux honoraires facturés :**
  - 10% du chiffre d'affaires prestation pour un CA annuel inférieur à 30 000 euros
  - 8% de 30000 à 50000 euros de CA annuel
  - 6% au delà de 50000 euros de CA annuel
- **Vous pouvez compter sur un salaire net équivalent à environ 45% de la facture HT** payée par le client. Vous pouvez faire des simulations de votre salaire en fonction du prix de la facture, de notre commission et de vos charges sur le site autrement10.fr
- **Un seul interlocuteur :** votre gestionnaire de compte attitré.

### Nos spécificités

- Nous acceptons toutes les missions des consultants sans imposer un minimum de chiffre d'affaires.
- Nous avons souscrit une **assurance** Responsabilité Civile Professionnelle **spécifique au portage**.
- Vous avez la possibilité d'utiliser notre numéro SIRET sur tous vos supports commerciaux.
- Vous pouvez bénéficier de notre **numéro d'existence** pour donner des **formations** à vos clients.
- Nous proposons des **formations adaptées** à la profession de consultant.
- **Nous disposons d'un site Internet à double vocation :** la première, faciliter la partie administrative avec une plateforme d'échange entre vous et nous. La seconde, vous bénéficiez d'une vitrine pour votre entreprise (fiche entreprise) qui vous permettra de construire un réseau avec les autres salariés portés.

## ● VOUS DÉBUTEZ VOTRE COLLABORATION AVEC AUTREMENT 10

### Au plus tard la veille du début de votre première prestation.

Il vous suffit de nous faire parvenir, de préférence par mail, vos coordonnées complètes selon une fiche de renseignements fournie, ou vous inscrire directement sur notre site dédié au portage, votre numéro de sécurité sociale, vos dates et lieux de naissance, votre nom de naissance pour les femmes mariées, votre situation familiale et votre nationalité.

Nous vous inscrirons comme salarié d'Autrement 10 et vous pourrez immédiatement commencer à effectuer la prestation pour votre client.

## ● PUBLIC CONCERNÉ :

- Créateurs ou repreneurs d'entreprise
- Jeunes diplômés
- Cadres en recherche d'activité
- Retraités ou pré-retraités
- Multi-salariat
- Personnes souhaitant un retour sur le marché du travail.

## ● AVANTAGES :

- Vous créez votre activité sans créer votre entreprise.
- Vous ne prenez pas en charge les aspects administratifs, comptables, financiers, fiscaux, etc., liés à la création d'une entreprise.
- Vous bénéficiez de la couverture sociale des salariés (sécurité sociale, prévoyance, retraite).
- Vous choisissez les missions que vous souhaitez effectuer.
- Vous bénéficiez des droits individuels à la formation (DIF)

